



Consultation du public – Synthèse des observations et propositions du public

Consultation du public du 19 février 2025 au 12 mars 2025

- Projet de délibération n° 2025-B02 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine **relative à la réglementation de la pêche à pied maritime professionnelle en Nouvelle-Aquitaine**

- Projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n° 2025-B02 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine

Références : article L. 914-3 du Code rural et de la pêche maritime – articles L.123-19-1 à L.123-19-7 du Code de l'environnement

Le Projet de délibération n° 2025-B02 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine relative à la réglementation de la pêche à pied maritime professionnelle en Nouvelle-Aquitaine et le projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n° 2025-B02 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine ont été soumis à la participation du public du 19 février 2025 au 12 mars 2025.

Les projets de textes, la note de présentation ainsi que les modalités de la consultation étaient consultables sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique.

Les participants avaient la possibilité d'adresser leurs observations et propositions par voie électronique et par voie postale.

À l'issue de cette consultation, aucune observation n'a été déposée sur ce projet d'arrêté.